



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 mars 2003
Français
Original: anglais

Reprise de la session de fond de 2003

29-30 avril 2003

Point 4 de l'ordre du jour

Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures

Élection des membres des commissions techniques du Conseil

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la section V de la résolution 557 C (XVIII) du Conseil économique et social, en date du 5 août 1954, modifiée par la décision du Conseil datée du 19 décembre 1968, le Secrétaire général a adressé aux États Membres une note verbale pour les informer des prochaines vacances dans les commissions techniques auxquelles le Conseil devra pourvoir à la reprise de sa session d'organisation de 2003, qui se tiendra les 29 et 30 avril 2003.

2. Aux termes de la résolution 1147 (XLI) du Conseil, en date du 4 août 1966, en 2003, les membres de la Commission de statistique, de la Commission de la population et du développement, de la Commission du développement social, de la Commission des droits de l'homme, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Commission du développement durable et de la Commission de la science et de la technique au service du développement sont élus sur la base d'une répartition géographique équitable, selon un schéma déterminé. Le Secrétaire général a présenté, dans une annexe à sa note verbale, le schéma applicable à chacune de ses commissions.

3. La composition actuelle des commissions techniques figure ci-joint en annexe ainsi que le nombre de membres à élire pour chaque commission dans chaque groupe régional.



Annexe

Composition des commissions techniques en 2003

Commission de statistique

(24 membres; mandat de quatre ans)

Cinq membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2005), Algérie (2005), Ghana (2005), Maroc* (2003), Ouganda* (2003)

Quatre membres représentant les États d'Asie

Chine* (2003), Inde (2004), Japon (2004), Pakistan* (2003)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Fédération de Russie (2005), Hongrie* (2003), République tchèque (2004), Roumanie* (2003)

Quatre membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Costa Rica (2005), Jamaïque (2004), Mexique (2004), Pérou* (2003)

Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Danemark (2005), Espagne (2005), États-Unis d'Amérique* (2003), France (2004), Grèce (2004), Nouvelle-Zélande (2005), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2004)

* * *

Huit membres seront élus comme suit :

Deux membres représentant les États d'Afrique;

Deux membres représentant les États d'Asie;

Deux membres représentant les États d'Europe orientale;

Un membre représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Un membre représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission de la population et du développement

(47 membres; mandat de quatre ans)

Douze membres représentant les États d'Afrique

Algérie* (2003), Botswana (2005), Cameroun (2004), Égypte (2004), Gambie (2005), Ghana (2004), Kenya* (2003), Mauritanie (2006), Nigéria (2005), Ouganda* (2003), République démocratique du Congo (2006), Zambie (2005)

Onze membres représentant les États d'Asie^a

Bangladesh (2004), Chine (2005), Inde (2005), Indonésie (2004), Iran (République islamique d') (2006), Japon* (2003), Malaisie (2004), Pakistan* (2003), Philippines (2006)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus* (2003), Fédération de Russie (2005), Hongrie (2006), Lituanie (2004), Pologne (2005)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes^b

Bolivie (2006), Brésil* (2003), El Salvador (2006), Guyana (2004), Jamaïque (2005), Mexique (2005), Nicaragua (2005), Pérou (2004)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2004), Autriche (2004), Belgique (2004), États-Unis d'Amérique (2005), France* (2003), Irlande (2005), Luxembourg (2006), Norvège (2005), Pays-Bas* (2003), Turquie (2004)

* * *

Neuf membres seront élus comme suit :

Trois membres représentant les États d'Afrique;

Deux membres représentant les États d'Asie;

Un membre représentant les États d'Europe orientale;

Un membre représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Deux membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^a Deux sièges vacants sont à pourvoir par des membres de ce groupe pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et prendra fin le 31 décembre 2005.

^b Un siège vacant est à pourvoir par un membre de ce groupe pour un mandat qui commencera à la date de l'élection et prendra fin le 31 décembre 2004.

Commission du développement social

(46 membres; mandat de quatre ans : composition à la quarante-deuxième session^a)

Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2005), Bénin* (2004), Comores (2005), Gabon (2005), Ghana* (2004), Jamahiriya arabe libyenne (2007), Nigéria* (2004), République centrafricaine (2007), République-Unie de Tanzanie (2005), Sénégal (2007), Soudan* (2004), Zambie (2007)

Dix membres représentant les États d'Asie

Bangladesh (2005), Chine (2005), Inde (2007), Indonésie* (2004), Iran (République islamique d') (2007), Japon* (2004), Kazakhstan (2005), Pakistan (2007), République de Corée* (2004), Viet Nam (2005)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus* (2004), Bulgarie (2005), Fédération de Russie* (2004), République tchèque (2005), Roumanie (2007)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2007), El Salvador (2005), Équateur* (2004), Guatemala* (2004), Jamaïque (2005), Mexique (2005), Pérou* (2004), République dominicaine (2007), Suriname (2007)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2004), Autriche (2005), Danemark (2005), Espagne (2007), États-Unis d'Amérique* (2004), France* (2004), Italie (2005), Malte (2007), Suisse (2005), Turquie (2007)

* * *

Quinze membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;

Trois membres représentant les États d'Asie;

Deux membres représentant les États d'Europe orientale;

Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^a Conformément à la décision 2002/210 du Conseil, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans, commençant à la première séance de la quarante-troisième session de la Commission, qui se tiendra en 2004, prenant fin à la clôture de la quarante-sixième session de la Commission en 2008.

Commission des droits de l'homme

(53 membres; mandat de trois ans)

Quinze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud* (2003), Algérie* (2003), Burkina Faso (2005), Cameroun* (2003), Gabon (2005), Jamahiriya arabe libyenne* (2003), Kenya* (2003), Ouganda (2004), République démocratique du Congo* (2003), Sénégal* (2003), Sierra Leone (2004), Soudan (2004), Swaziland (2005), Togo (2004), Zimbabwe (2005)

Douze membres représentant les États d'Asie

Arabie saoudite* (2003), Bahreïn (2004), Chine (2005), Inde* (2003), Japon (2005), Malaisie* (2003), Pakistan (2004), République arabe syrienne* (2003), République de Corée (2004), Sri Lanka (2005), Thaïlande* (2003), Viet Nam* (2003)

Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie (2004), Croatie (2004), Fédération de Russie* (2003), Pologne* (2003), Ukraine (2005)

Onze membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2005), Brésil (2005), Chili (2004), Costa Rica* (2003), Cuba* (2003), Guatemala* (2003), Mexique (2004), Paraguay (2005), Pérou* (2003), Uruguay* (2003), Venezuela* (2003)

Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2005), Australie (2005), Autriche (2004), Belgique* (2003), Canada* (2003), États-Unis d'Amérique (2005), France (2004), Irlande (2005), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2003), Suède (2004)

* * *

Vingt-quatre membres seront élus comme suit :

Sept membres représentant les États d'Afrique;

Six membres représentant les États d'Asie;

Deux membres représentant les États d'Europe orientale;

Six membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission de la condition de la femme

(45 membres; mandat de quatre ans : composition à la quarante-huitième session^a)

Treize membres représentant des États d'Afrique

Afrique du Sud (2006), Algérie (2007), Bénin* (2004), Botswana (2006), Burkina Faso (2006), Congo (2007), Gabon (2006), Guinée (2005), Malawi* (2004), Nigéria (2007), République-Unie de Tanzanie (2005), Soudan (2006), Tunisie (2005)

Onze membres représentant les États d'Asie

Chine* (2004), Émirats arabes unis (2006), Inde (2007), Indonésie (2006), Iran (République islamique d') (2006), Japon (2005), Kirghizistan (2004), Malaisie (2006), Pakistan (2005), République de Corée (2006), Thaïlande (2007)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie (2007), Azerbaïdjan (2005), Croatie* (2004), Fédération de Russie (2007)

Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine (2005), Bolivie (2007), Brésil* (2004), Chili* (2004), Cuba (2006), Guatemala (2006), Nicaragua (2006), Pérou (2005), République dominicaine* (2004)

Huit membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2005), Belgique (2007), Canada (2007), Danemark* (2004), États-Unis d'Amérique* (2004), Pays-Bas (2005), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2005), Turquie (2007)

* * *

Dix membres seront élus comme suit :

Deux membres représentant les États d'Afrique;

Deux membres représentant les États d'Asie;

Un membre représentant les États d'Europe orientale;

Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Deux membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^a Conformément à la décision 2002/234 du Conseil, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans commençant à la première séance de la quarante-neuvième session de la Commission, qui se tiendra en 2004, et prenant fin à la clôture de la cinquante-deuxième session de la Commission en 2008.

Commission des stupéfiants

(53 membres; mandat de quatre ans^a)

Onze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud (2005), Angola* (2003), Bénin* (2003), Burkina Faso (2005), Égypte* (2003), Gambie (2005), Jamahiriya arabe libyenne* (2003), Mozambique* (2003), Nigéria (2005), Soudan* (2003), Swaziland* (2003)

Onze membres représentant les États d'Asie^c

Chine (2005), Inde* (2003), Indonésie (2005), Iran (République islamique d')* (2003), Japon (2005), Kazakhstan* (2003), Kirghizistan* (2003), Pakistan (2005), Philippines* (2003), République de Corée* (2003), Thaïlande* (2003)

Six membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus (2005), ex-République yougoslave de Macédoine* (2003), Fédération de Russie (2005), République tchèque* (2003), Slovaquie* (2003), Ukraine (2005)

Onze membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes^c

Argentine* (2003), Bolivie* (2003), Brésil* (2003), Colombie (2005), Cuba* (2003), Équateur* (2003), Jamaïque (2005), Mexique (2005), Nicaragua (2005), Pérou* (2003), Venezuela* (2003)

Quatorze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2003), Australie (2005), Autriche* (2003), Canada* (2003), Danemark* (2003), Espagne (2005), États-Unis d'Amérique* (2003), France* (2003), Grèce* (2003), Italie* (2003), Pays-Bas (2005), Portugal* (2003), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2005), Turquie (2005)

* * *

Trente-trois membres seront élus comme suit :

Sept membres représentant les États d'Afrique;

Huit membres représentant les États d'Asie;

Trois membres représentant les États d'Europe orientale;

Six membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Neuf membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^a Conformément à la résolution 1991/49 du Conseil, du 21 juin 1991, tous les trois ans, un siège est attribué à tour de rôle aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes. En 1999, le siège en question a été attribué aux États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2000. En 2003, le siège en question sera attribué aux États d'Asie pour un mandat de quatre ans; les États d'Asie auront ainsi 12 sièges contre 10 pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

(40 membres; mandat de trois ans)

Douze membres représentant les États d'Afrique

Algérie (2005), Comores (2005), Éthiopie (2005), Gambie (2005), Mauritanie (2005), Ouganda (2005), République centrafricaine (2005), République démocratique du Congo* (2003), Tchad* (2003), Togo* (2003), Zambie (2005), Zimbabwe* (2003)

Neuf membres représentant les États d'Asie

Arabie saoudite* (2003), Chine (2005), Inde* (2003), Indonésie* (2003), Iran (République islamique d')* (2003), Japon (2005), Ouzbékistan* (2003), Pakistan (2005), République de Corée (2005)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Bulgarie* (2003), Croatie (2005), Fédération de Russie (2005), Pologne* (2003)

Huit membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Argentine* (2003), Brésil* (2003), Colombie* (2003), Costa Rica* (2003), El Salvador (2005), Mexique* (2003), Nicaragua (2005), Pérou (2005)

Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2005), Autriche (2005), États-Unis d'Amérique* (2003), France* (2003), Italie (2005), Pays-Bas* (2003), Portugal* (2003)

* * *

Vingt membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;

Cinq membres représentant les États d'Asie;

Deux membres représentant les États d'Europe orientale;

Cinq membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Quatre membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

Commission du développement durable

(53 membres; mandat de trois ans : composition à la douzième session^a)

Treize sièges pour les États d'Afrique

Afrique du Sud (2005), Égypte (2005), Éthiopie (2006), Gabon (2005), Ghana* (2004), Guinée-Bissau (2006), Lesotho (2005), Maroc* (2004), Nigéria* (2004), Ouganda (2006), République démocratique du Congo (2005), Sénégal* (2004), Soudan (2006)

Onze sièges pour les États d'Asie

Arabie saoudite (2005), Chine (2005), Fidji (2006), Inde* (2004), Indonésie* (2004), Iran (République islamique d')* (2004), Japon (2006), Mongolie* (2004), Népal (2005), Ouzbékistan (2005), République de Corée (2006)

Six sièges pour les États d'Europe orientale

Azerbaïdjan (2005), Croatie (2005), Fédération de Russie (2006), Hongrie (2006), République de Moldova* (2004), Slovaquie* (2004)

Dix sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2005), Argentine (2005), Brésil* (2004), Costa Rica (2005), Équateur* (2004), Honduras (2006), Jamaïque (2006), Pérou (2005), Sainte-Lucie (2006), Venezuela* (2004)

Treize sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2005), Australie (2006), Autriche* (2004), Belgique (2005), Canada (2005), États-Unis d'Amérique (2006), France* (2004), Islande* (2004), Norvège (2005), Pays-Bas (2006), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2006), Suisse* (2004), Turquie (2005)

* * *

Dix-sept membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;

Quatre membres représentant les États d'Asie;

Deux membres représentant les États d'Europe orientale;

Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Quatre membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

* Membre sortant.

^a Conformément à la résolution 1997/63 du Conseil, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de trois ans commençant à la séance d'organisation de la treizième session de la Commission en 2004 et prenant fin à la clôture de la quinzième session de la Commission en 2007.

Commission de la science et de la technique au service du développement

(33 membres; mandat de quatre ans)

Huit membres représentant les États d'Afrique

Algérie (2004), Cameroun (2004), Éthiopie (2006), Ghana (2004), Lesotho (2006),
Maroc (2006), Sierra Leone (2004), Soudan (2006)

Sept membres représentant les États d'Asie

Bangladesh (2006), Chine (2006), Inde (2006), Iran (République islamique d')
(2006), Jordanie (2004), Philippines (2004), Sri Lanka (2004)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus (2006), Fédération de Russie (2004), Roumanie (2006), Slovaquie (2004)

Six membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Bolivie (2006), Brésil (2004), Chili (2006), Grenade (2004), Jamaïque (2004),
Paraguay (2006)

Huit membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États^a

Allemagne (2006), Autriche (2004), Belgique (2006), Espagne (2004)

^a Quatre sièges sont vacants au titre de ce groupe : deux pour les membres dont le mandat commencera à la date de l'élection et prendra fin le 31 décembre 2004 et deux pour les membres dont le mandat commencera à la date de l'élection et prendra fin le 31 décembre 2006.